

1

(N° 169.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MARS 1849.

DROIT D'ENTRÉE SUR LES GRAINS ET LES FARINES.

(Pétition du sieur Leroux, analysée dans la séance du 7 novembre 1848.)

Rapport fait, au nom de la commission permanente de l'industrie ⁽¹⁾,
par M. MOXHON.

MESSIEURS,

Le sieur Leroux, meunier, à Bouillon, vous propose par sa pétition du 12 août 1848, de fixer le *minimum* au-dessous duquel les grains étrangers seraient soumis à un droit protecteur, et demande que les farines de provenance étrangère soient frappées d'un droit de 3 francs par 100 kilogrammes.

Le 7 novembre dernier, vous avez, Messieurs, renvoyé cette pétition à la commission permanente de l'industrie, mais depuis lors, vous avez voté une loi transitoire sur les céréales qui a été promulguée le 31 décembre.

En outre, le pétitionnaire ne soumet aucun chiffre à votre appréciation pour justifier le droit de 3 francs dont il voudrait voir frapper les farines de provenance étrangère.

Votre commission vous propose le dépôt de cette pétition au bureau des renseignements.

Le Rapporteur,
MOXHON.

Le Président,
F.-A. MANILIUS.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, *président*, LOOS, LESOINNE, DAVID, CANS, GILSON, MOXHON, DUMONT et BRUNEAU.